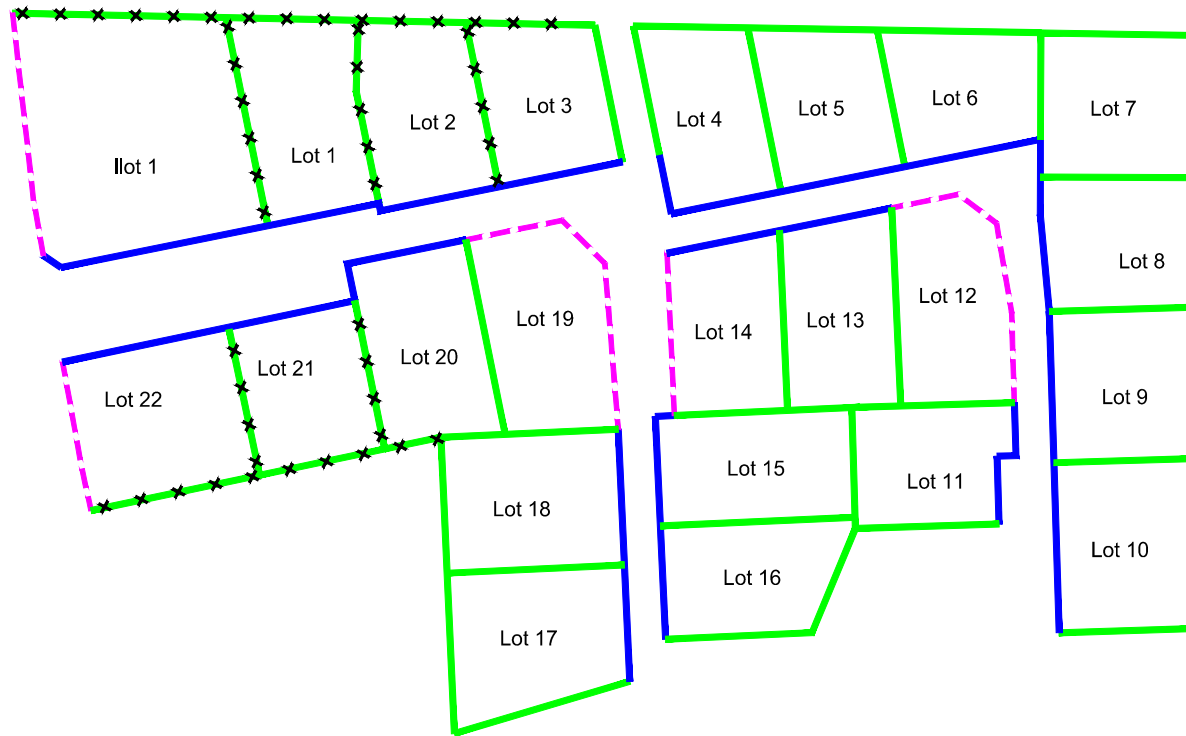
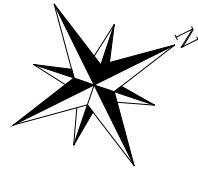
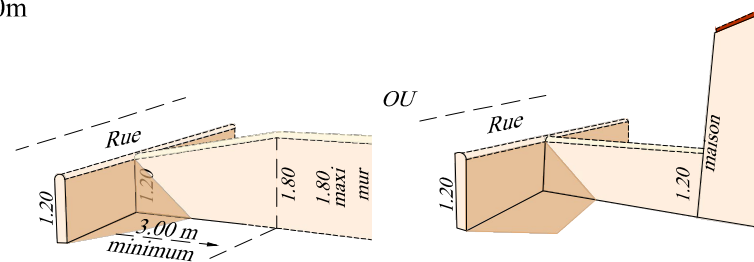


# PLAN ET CARACTERISTIQUES DES CLOTURES A CREER



- Clôture non obligatoire  
Possibilité de clore par un muret d'une hauteur de 1.20m.
- - - - Muret d'une hauteur maximum de 1.50m  
ou  
- Mur bahut surmonté d'un grillage ou d'une grille, l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.50m  
ou  
- Clôture végétale doublée ou non d'un grillage
- - Mur plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)  
ou  
- Grillage vert de qualité d'une hauteur maximum de 1.80m, obligatoirement doublé d'une haie.

X X - Grillage vert de qualité d'une hauteur maximum de 1.80m, obligatoirement doublé d'une haie.



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



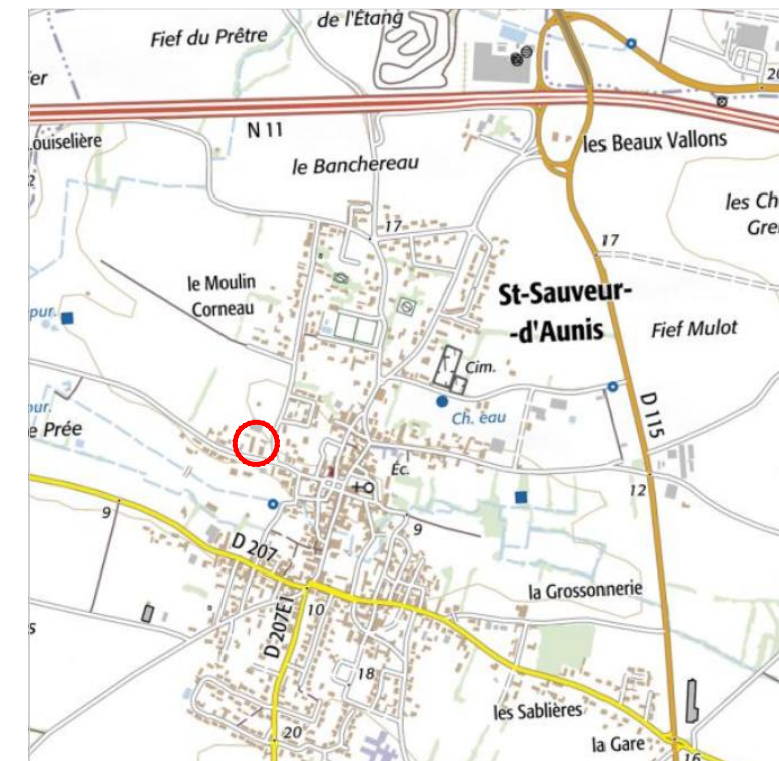
# Commune de Saint Sauveur d'Aunis Le Carrousel

## PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n° 8  
Cadastré: AC n° 590  
Surface : 341 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager n° 017.396.18.C0005  
délivré le 25 avril 2019.

### Plan de situation



#### Maitre d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER  
Avenue des Fourneaux  
17690 ANGOULIN SUR MER  
Tél : 05.46.37.03.00  
E-mail : contact@gpm-immobilier.com

#### Architectes

AERTS ET PLANAS  
59, Rue de la République  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 05.46.88.07.48  
E-mail : Nicolas.aerts@aerts-planas.com

#### Bureau d'études

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES  
54, Rue de Vaugouin  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05.46.43.33.48  
E-mail : geometres@bcge17.com

